

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT de la CORRÈZE**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA COMMUNE DE DAMPNIAT**

**Délibération n° 2022-35**

Accusé de réception en préfecture  
019-211906805-20220621-2022-35-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2022  
Date de réception préfecture : 23/06/2022

**Nombre de Conseillers**

**En exercice** 14  
**Présents** 12  
**Votants** 13  
**Pouvoir** M. BEYNET à M. GODART

**Objet : Choix de l'entreprise programme enduits voirie communale et voirie rurale 2022**

L'an deux mil vingt-deux et le vingt et un juin à dix-huit heure, le conseil municipal de la commune de Dampniat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle habituelle, sous la présidence de monsieur Jean-Pierre BERNARDIE, maire.

**Date de convocation du conseil municipal** : 13 juin 2022

**Présents**: Mmes et MM BERNARDIE, CHABOT, GALLAND, GODART, MARGERIT, MARTY, MERAUD, OVTCHARENKO, PEJOINE-MAGNAUDET, PEREIRA, POMPIER et RAYNAL.

**Absents excusés**: M. BEYNET et Mme POIRIER

**Secrétaire de Séance** : Mme RAYNAL

\*\*\*\*\*

Vu la délibération 2022-04 du 18 janvier 2022

Monsieur le maire informe le conseil municipal que nous avons consulté 3 entreprises en vue de l'attribution du programme voirie communale et voirie rurale 2022 :

- Colas
- Miane et Vinatier
- TP Pouzol

Nous avons reçu une seule offre, celle de l'entreprise TP Pouzol.

**Lot 1** :

Voirie communale, montant : 41 955 € HT il convient d'enlever à ce montant la partie correspondante à l'affaissement de la route de la Peyriere (hors demande DETR en date du 20 janvier 2022.

Les travaux relatifs à l'affaissement de la route de la Peyriere feront l'objet d'une nouvelle demande de DETR, cf délibération 2022-37 du 21 juin 2022.

Le montant du marché lot 1, voirie communale 2022 s'élève donc à : 31 405 € HT soit 37 686 € TTC

**Lot 2** :

Voirie rurale, le montant du marché s'élève à 14 309,00 € HT soit 17 170,80 € TTC

Il est proposé au conseil municipal de :

- retenir l'entreprise TP POUZOL pour les lots 1 et 2.
- solliciter l'état pour le lot 1 et pour un montant de 10 991,75 € (35%) dans le cadre de la DETR.
- solliciter le Département pour le lot 2 et pour un montant de 4 214,20 €, ce montant correspond au reliquat des dotations 2021 e 2022 dans la cadre du contrat de solidarité communale 2021-2023.

Après délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'accepter l'offre de TP POUZOL, ZA RN 89 – 19190 Aubazine, pour :
  - Lot 1 : 31 405 € HT soit 37 686 € TTC
  - Lot 2 : 14 309,00 € HT soit 17 170,80 € TTC
- De solliciter les aides de l'Etat et le Département
- de donner tous pouvoirs au maire pour signer et régler tous documents afférents
- d'autoriser le maire à prendre toutes les dispositions pour l'exécution de la présente délibération

Accusé de réception en préfecture  
019-211906805-20220621-2022-35-DE  
Date de télétransmission : 23/06/2022  
Date de réception préfecture : 23/06/2022

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus et ont signé à l'unanimité les membres présents.

Le maire,

The image shows a blue circular municipal seal on the left and a blue ink signature on the right. The seal features a central figure and the text 'MAIRIE DE DAMPRAT' at the top and 'CORREZE' at the bottom. The signature is a stylized, cursive script.

Jean-Pierre BERNARDIE.